



Commission permanente du conseil d'agglomération
sur le développement économique

**Rapport d'étude publique et recommandations
sur le Bilan des réalisations du bureau Design Montréal**

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 29 janvier 2009

Ville de Montréal

Service des affaires corporatives
Direction du greffe
Division du soutien aux commissions et suivi
275 rue Notre-Dame Est, bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission

Président

M. Richard Deschamps
Conseiller de ville
Arrondissement de LaSalle

Vice-président

M. Bill Tierney
Maire de la Ville de Sainte-
Anne-de-Bellevue

Membres

M. Laurent Blanchard
Conseiller de ville
Arrondissement de Mercier-
Hochelaga-Maisonneuve

M. Gilles Grondin
Conseiller de ville
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. George McLeish
Maire du Village de Senneville

M. Alain Tassé
Conseiller de ville
Arrondissement de Verdun

M. Frank Venneri
Conseiller de ville
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension

Montréal, le 29 janvier 2009

Monsieur Claude Trudel
Président d'assemblée
Conseil d'agglomération de Montréal
Hôtel de ville de Montréal

Monsieur,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur le développement économique, le rapport de l'étude publique tenue en novembre et décembre 2008 sur le bilan des réalisations du bureau Design Montréal ainsi que les recommandations de la commission adoptées le 17 décembre 2008.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé
Richard Deschamps
Président

Original signé
Pierre G. Laporte
Secrétaire-recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
• Le processus d'étude publique	5
Le Bilan des réalisations du bureau Design Montréal	6
• Le contexte	6
• La force stratégique du design	6
• L'engagement municipal dans la qualité du design	6
• Le bureau Design Montréal	7
• Montréal, ville UNESCO de design	7
• Le plan d'action – Montréal, métropole culturelle	8
• Les réalisations et les perspectives	9
Les commentaires des citoyens	10
L'analyse des membres de la commission	14
Les recommandations de la commission	19
Annexe	26
• Citoyens et organismes ayant participé aux séances publiques	
• Mémoires reçus	

Introduction

La Commission permanente du conseil d'agglomération sur le développement économique a tenu une étude publique les 19 novembre et 17 décembre 2008 sur le bilan des réalisations du bureau Design Montréal. Cette étude a été réalisée avec la collaboration du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine (SMVTP). À l'occasion de cette assemblée publique, Mme Marie-Josée Lacroix, commissaire au design et directrice de Design Montréal, a présenté les grandes lignes du bilan et mis en perspective les réalisations et les projets d'avenir du bureau.

Après avoir entendu les commentaires des participants, la commission a formulé ses recommandations qui ont été adoptées en assemblée publique le 17 décembre 2008. Ces recommandations sont adressées au conseil d'agglomération afin de bonifier et d'ajuster les actions de la Ville en design à la lumière des résultats présentés et des perspectives d'avenir du bureau Design Montréal.

Pour la Ville de Montréal et l'agglomération, le design est défini dans son sens large, incluant toutes les disciplines de la création qui ont comme fonction de requalifier le cadre de vie et d'enrichir la qualité de vie : architecture de paysage, design urbain, architecture, design graphique, design industriel. De plus, le design est une activité d'idéation, de création, de planification et de gestion qui façonne la qualité du cadre de vie montréalais et contribue à la compétitivité de son économie, participe à son expression culturelle, renforce son identité et celle des entreprises.

Le processus d'étude publique

Deux semaines avant l'assemblée publique, des avis précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. L'assemblée a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, les hôtels de ville et sur le site Internet des commissions du conseil. De plus, une invitation a été expédiée, par courrier régulier ou courrier électronique, à plus de 300 individus et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet et, enfin, un communiqué de presse a été transmis à tous les médias.

Vingt-cinq citoyens ont participé à la séance publique du 19 novembre 2008 et neuf y sont intervenus pour adresser des questions à la commission ou faire part de leurs commentaires et de leurs opinions. La commission a aussi reçu trois mémoires. Aucun mémoire n'a été présenté lors de la séance publique du 17 décembre 2008.

La commission a consacré quatre séances de travail afin de préparer l'assemblée publique, analyser les interventions et formuler ses recommandations.

Le Bilan des réalisations du bureau Design Montréal

Le contexte

Pour situer le contexte de la présentation, la directrice de Design Montréal a d'abord rappelé sommairement les moments clés qui ont conduit à la création du bureau :

- 1986 Rapport Picard
- 1991 Commissariat au design de la Ville de Montréal
- 1995 Concours Commerce Design Montréal (1995-2004)
- 2003 Premières licences Commerce Design
- 2004 10 ans de Commerce Design Montréal :
Colloque international et publication « Nouvelles villes de design »
- 2005 Plan d'action intégré : Design de ville | Ville de design
Implantation du siège social de l'International Design Alliance (IDA) regroupant l'International Council of Societies of Industrial Design (ICSID) et l'International Council of Graphic Design Associations (ICOGRADA) à Montréal
- 2006 Bureau Design Montréal
- 2006 Désignation « Montréal, ville UNESCO de design »
- 2007 Rendez-vous novembre 2007 – Montréal, métropole culturelle
- 2008 Arrivée de l'International Federation of Interior Architects/Designers (IFI) au sein de l'IDA

Le design à Montréal est incontestablement une force stratégique à développer comme en témoignent les 750 M\$ de retombées économiques et les 21 720 emplois générés par ce secteur, selon l'Institut de la statistique du Québec (2006). Le design constitue le plus important secteur du domaine de la culture avec des retombées représentant 34 % de l'impact économique total de la culture. Ces données proviennent d'une étude du ministère de la Culture et des Communications du Québec menée en 2001.

L'engagement municipal dans la qualité du design

L'engagement municipal pour la qualité en design se retrouve dans plusieurs plans, stratégies et politiques de la Ville et de l'agglomération :

- Stratégie de développement économique 2005-2010
- Plan d'urbanisme

- Politique du patrimoine
- Politique de développement culturel 2005-2015
- Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise
- Imaginer – Réaliser Montréal 2025

et, bien sûr, le Plan d'action intégré Design de ville | Ville de design.

Le Plan d'action vise à améliorer le design de la Ville de Montréal en informant, outillant et mobilisant les élus, les arrondissements, les villes et les services à faire plus et mieux en matière de design de ville et en les accompagnant. Il vise aussi à initier et soutenir des projets en design de ville en vue de développer le marché des designers.

L'autre aspect du Plan vise à affirmer Montréal comme ville de design. Il s'agit de sensibiliser les Montréalais à la qualité en design et d'encourager et responsabiliser les acteurs du développement de Montréal de sorte qu'ils contribuent, animent et tirent profit de la désignation « Montréal, ville UNESCO de design ».

Le bureau Design Montréal

Le bureau Design Montréal compte six postes à temps complet. C'est donc une structure légère d'intervention qui inspire et stimule la création dans toutes les disciplines associées au design et favorise le rayonnement de Montréal sur les scènes nationale et internationale. Son action est basée sur le pouvoir de conviction et l'adhésion volontaire des partenaires, l'accompagnement continu des projets sélectionnés, la promotion et la diffusion des pratiques exemplaires, le tout en appui et en complémentarité à l'encadrement administratif existant.

Le bureau exerce trois fonctions principales : l'accompagnement de la commande en design (ateliers, concours, séminaires de formation), la communication (promotion et diffusion) et la mise en réseau (à l'échelle locale et internationale).

Montréal, ville UNESCO de design

La désignation «ville UNESCO de design» ne consacre pas des grandes villes de design mais plutôt des villes qui ont un fort potentiel de développement et une volonté réelle de développer ce pôle d'excellence. Ce n'est pas non plus un label ou un titre obtenu pour une période d'un an.

Pour Montréal, cette désignation confirme sa notoriété grandissante comme ville de design, accélère sa mise en réseau sur la scène internationale et ouvre de nouveaux marchés, met en valeur le talent des designers locaux et

offre l'accès à de nouvelles possibilités de financement pour la réalisation d'activités à l'échelle internationale.

Le plan d'action – Montréal, métropole culturelle

Le design occupe une place de choix dans le Plan d'action 2007-2017 Montréal, métropole culturelle. Deux engagements en témoignent plus particulièrement.

La promotion de l'excellence en architecture et en design est un des engagements de ce plan d'action. On souhaite pouvoir généraliser la pratique des concours, des ateliers et des panels d'experts et favoriser ainsi la qualité en amont des projets de construction et d'aménagement. La mise en place d'outils d'accompagnement et d'incitatifs financiers pour faciliter ces pratiques est aussi privilégiée.

Le Plan d'action vise aussi à promouvoir Montréal, métropole culturelle dans les grandes organisations internationales de développement culturel en mettant notamment en valeur la désignation de Montréal à titre de ville UNESCO de design.

Les réalisations et les perspectives

Le bureau Design Montréal a choisi de présenter à la commission ses réalisations en deux blocs. Ont d'abord été présentées les réalisations relevant du design de ville, puis celles portant sur la ville de design.

Design de Ville

En matière de design de ville, il convient de mentionner les Cahiers des bonnes pratiques en design qui proposent un outil d'accompagnement, neuf exemples internationaux pour inspirer le renouvellement de l'action publique en design urbain, trois processus pour favoriser l'excellence en design urbain et 21 projets pour amorcer le 21^e siècle.

Un groupe de travail sur les bonnes pratiques en design urbain a aussi été mis sur pied pour mener une réflexion sur les pratiques municipales en matière d'aménagement et émettre des recommandations pour faciliter la mise en œuvre des trois processus de design.

Des ateliers de design urbain ont été réalisés (dialogues de Griffintown, Imaginer la place d'Armes, secteur Bellechasse) et des concours de design ont vu le jour (réaménagement du boulevard Décarie, nouvel outil de collecte sélective, mise en lumière du Gesù, bibliothèque de l'arrondissement de Saint-Laurent).

Ville de design

Pour ce qui est du volet ville de design, il faut mentionner la création de la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal qui souligne l'excellence de designers qui ont moins de dix ans de pratique. Il faut aussi souligner l'accord de coopération Montréal – Paris en design qui favorise divers échanges et la participation croisée d'entreprises et de designers à des expositions des deux côtés de l'Atlantique. Évidemment, on ne peut ignorer le concours Commerce Design dont une des retombées est le PR@M – Commerce qui encourage les commerçants à faire appel à des designers dans la mise en valeur de leur établissement. Une autre retombée de Commerce Design est la vente de licences à d'autres villes qui souhaitent reprendre ce concept original. À ce jour plusieurs villes (Trois-Rivières, Saint-Étienne, Lyon, New York, Marseille et Bruxelles) ont acquis une licence. La visibilité et le rayonnement de Montréal y gagnent à coup sûr.

Enfin, pour ce qui est des perspectives, au cours des prochaines années, le bureau entend travailler à :

- promouvoir l'excellence en design et en architecture;
- consolider le statut de Montréal à titre de Ville UNESCO de design;
- améliorer la qualité de vie et l'attractivité de la ville;
- ouvrir le marché à la relève montréalaise en architecture et en design;
- mobiliser les principaux acteurs responsables de l'aménagement urbain autour de l'amélioration du cadre de vie;
- éduquer et sensibiliser les citoyens à la culture de la qualité en design;
- encourager les acteurs du développement de Montréal à contribuer et à tirer profit du réseau qui s'étendra dans le futur.

Les commentaires des citoyens

La commission a entendu près d'une dizaine d'interventions orales lors de la séance publique du 19 novembre 2008 et a reçu trois mémoires écrits par la suite.

Les interventions orales

On peut affirmer que tous les participants à l'étude publique n'avaient que de bons mots pour qualifier le travail du bureau Design Montréal et de sa directrice. Un commentaire de M. André Poulin, de Destination Centre-ville, résume bien le point de vue général face au travail de Design Montréal : «Si toutes les unités administratives de six employés à la Ville étaient aussi performantes, Montréal serait une ville exemplaire.»

La question des **concours, ateliers et panels** a suscité plusieurs commentaires. Maurice Cloutier (UQAM) et Anne Cormier (UdeM) ont insisté sur l'importance de valoriser ces pratiques. Mme Cormier a reconnu l'impact immédiat de ces activités, mais a invité à une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour faire vivre les idées qui en ressortent de façon à ce qu'elles servent leurs fins.

M. Gilles Prud'homme, président du Comité des concours de l'Ordre des architectes du Québec, a souligné la nécessité de prévoir, lors des concours en design, des budgets pour tenir une exposition du travail des lauréats et ainsi contribuer à faire connaître et apprécier l'importance du design dans les projets.

M. Poulin a, pour sa part, suggéré qu'un concours de design soit lancé pour la conception d'un uniforme des employés municipaux travaillant sur la voie publique.

Les intervenants ont été nombreux à manifester un certain malaise face au processus d'**attribution des contrats** à Montréal et dans l'agglomération. Pour Anne Cormier, les contrats de design devraient être libérés des exigences de la Loi des cités et villes en ce qui a trait à la sélection du plus bas soumissionnaire conforme. Ceci contribuerait au rayonnement du design et du bureau Design Montréal.

André Poulin croit qu'il faut s'assurer de pondérer l'évaluation des soumissions en intégrant des critères de qualité, pas seulement de coûts. Il cite en exemple le mobilier urbain acheté par la Ville où le design n'est pas souvent au rendez-vous.

Pour Gilles Prud'homme, il faut éviter de mettre dans le même bateau

entrepreneurs et professionnels. Ces derniers ne devraient pas être choisis sur la seule base du plus bas soumissionnaire conforme. Il rappelle qu'il y a un momentum favorable à l'insertion systématique du design avec les nombreux projets publics qui s'annoncent. Il ne faudrait pas que le cadre législatif et réglementaire devienne un éteignoir à la création.

Maurice Cloutier aborde la question plus globalement et considère qu'une réflexion s'impose sur la façon d'intégrer le design dans les pratiques d'achats et dans les projets.

Les **règles d'urbanisme** ont aussi fait l'objet de commentaires. Pour Alain Moureaux, designer, les responsables de l'urbanisme dans les villes et les arrondissements, notamment les comités consultatifs d'urbanisme (CCU) devraient faire montre de plus de rigueur, voire d'intransigeance, et ne pas laisser passer n'importe quoi comme projet.

Dans le même sens, Claude Beaulac, de l'Ordre des urbanistes, a plaidé pour une intégration du design dans les processus d'affaires des organisations et pour une révision des règlements et des processus de décision, notamment à Montréal. Il a cité en exemple la réussite du Quartier International de Montréal où la dimension design a été prise en compte dès le départ.

Si tous les intervenants, gagnés à la cause, reconnaissent l'**importance économique du design**, certains ont fait remarquer que les données présentées par Design Montréal dataient quelque peu. Ainsi, Ginette Gadoury, de Productions Interface Design, croit qu'il serait temps de dresser un portrait statistique plus précis et complet comme instrument de conviction. On pourrait avoir une idée plus que simplement impressionniste de l'importance du design comme «industrie».

La question de la **reconnaissance**, du **rayonnement** et de la valorisation de Montréal, ville UNESCO de design a été au cœur de presque toutes les interventions. Plusieurs ont rappelé les bons coups de Montréal salués à l'étranger au cours des années.

D'autres ont fait remarquer qu'il reste beaucoup à faire. Ginette Gadoury a exhorté Montréal à utiliser son levier de ville UNESCO et à mettre les bouchées doubles pour faire face à la concurrence grandissante de Toronto, le leadership de Montréal pourrait être menacé.

Claude Beaulac a, quant à lui, proposé que l'agglomération reconnaisse formellement le design comme fonction essentielle, ce qui mettrait la table pour une reconnaissance et une intégration systématique à l'interne. Le message envoyé au secteur privé serait fort et appuyé. M. Beaulac a aussi

prôné la création d'un organisme de valorisation du design regroupant les intervenants du milieu et où la Ville de Montréal pourrait jouer un rôle de premier plan.

Alain Moureaux a rappelé que le geste doit suivre la parole et qu'il faudrait que Montréal cesse de donner son aval à des projets «laid» qui ne sont pas synonyme de culture.

Plusieurs intervenants ont aussi rappelé que l'exposition publique des bons coups et des bons projets (promotion des réussites, comme dans le PR@M – Commerce, exposition des lauréats des concours, etc.) ne pouvait que contribuer au rayonnement du design et à la fierté des Montréalais face à la créativité des designers locaux.

La question de la mise en place d'un **réseau** de personnes-ressources en design pour les villes liées et les arrondissements a aussi été évoquée.

Plusieurs universitaires ont participé aux travaux de la commission. Ils ont unanimement souhaité la création de **partenariats** durables avec Design Montréal pour favoriser la multiplication des retombées positives pour l'agglomération et permettre au design montréalais de rester à l'avant-garde.

Les mémoires reçus

La Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CUPEUM) a rappelé les collaborations antérieures avec la Ville de Montréal et sa commissaire en design et recommandé à Montréal de formaliser cette collaboration fructueuse par la consolidation d'un partenariat durable.

La CUPEUM a fait valoir qu'un tel partenariat assurerait une présence pleine et active au sein de deux réseaux UNESCO : le programme MOST (Management of social transformations) et le réseau des villes créatives. Ce partenariat accélérerait la mise en valeur du développement du paysage urbain montréalais et le positionnement international de Montréal comme ville UNESCO de design. Il faciliterait aussi, selon les auteurs du mémoire, l'appui direct des partenaires gouvernementaux et valoriserait le maillage entre les partenaires dans toutes les actions à entreprendre afin de rentabiliser les projets mis en œuvre et la convergence des actions.

Pour leur part, les membres du **Comité des concours d'architecture de l'Ordre des architectes du Québec** ont proposé des défis à relever pour l'agglomération dans la perspective de faire une plus grande place au design et de réaliser des projets exemplaires.

Ces défis peuvent être résumés ainsi :

- obtenir pour les villes de l'agglomération un statut spécial les exemptant de la règle de concurrence sur les prix dans l'attribution des contrats de services professionnels inscrite dans la Loi des cités et villes ;
- élargir les champs d'application des concours d'architecture dans le contexte législatif actuel au-delà des seuls projets liés au domaine artistique ou culturel ;
- créer un fonds spécial, distinct du coût des immobilisations, pour financer les honoraires des participants aux concours et qui pourrait aussi couvrir les frais d'activités de promotion et de communications auprès des citoyens ;
- maintenir une exigence eu égard à la qualité architecturale des projets réalisés dans les divers processus et contextes qui émergent depuis quelques années (développement durable, design intégré, partenariats public-privé) ;
- favoriser la synergie des acteurs pour assurer la cohérence des orientations et maintenir, dans certaines commandes, la pratique de concours ouverts permettant à la relève d'émerger ;
- harmoniser l'action de la Ville avec celle du nouvel organisme de valorisation du design, mis sur pied par la Conférence interprofessionnelle du design du Québec (CIDQ).

Dans son mémoire, le Comité salue l'orientation municipale à l'effet d'intégrer le design au sein des processus d'aménagement et de développer des activités permettant au citoyen de participer à la définition des grands enjeux urbains.

Le mémoire de l'architecte **Mario Brodeur** met l'accent sur l'expérience des ateliers de design récemment réalisés (Griffintown, Bellechasse et place d'Armes) et met en garde contre les risques d'essoufflement pour les designers suite à ces exercices. Il propose diverses actions pour prévenir cet essoufflement, comme la publication de rapports synthèse, l'adhésion implicite de l'appareil administratif en amont du processus, la participation de représentants politiques aux exercices d'idéation, l'implication des participants aux suites à donner et des émoluments à la hauteur de la prestation demandée.

M. Brodeur se demande également si le bureau Design Montréal ne devrait pas reprendre le contrôle de Commerce Design Montréal. Il constate que les activités de promotion grand public connaissent plus de succès à l'époque où la Ville de Montréal les assurait. Enfin, il propose l'organisation d'un forum pour définir des actions concrètes en urbanisme, en architecture, en graphisme, en paysage et en design industriel pour penser Montréal autrement.

L'analyse des membres de la commission

Dans leurs commentaires lors des séances publiques et des séances de travail dédiées à l'analyse du dossier et des interventions des citoyens, les commissaires ont souligné, à l'instar des citoyens, la qualité des nombreuses réalisations de Design Montréal et le dynamisme de l'équipe qui l'anime.

Ils ont analysé plus particulièrement les questions liées à la formation et à la sensibilisation des intervenants municipaux et des citoyens en matière de design, à la promotion et au rayonnement de Design Montréal et de Montréal comme ville de design, aux règles et pratiques régissant la dimension design et aux relations avec les institutions de savoir. Ils ont aussi apporté leur appui à la pratique plus généralisée des concours, ateliers et panels.

Dans la préparation de ses recommandations, la commission a, comme il se doit, pris en considération et les commentaires et les mémoires reçus. Elle a plus particulièrement tenu compte de diverses considérations qui campent bien la question du design à Montréal :

- le caractère unique du bureau Design Montréal dans le monde municipal canadien ;
- le statut de ville UNESCO de design et l'émergence de Montréal comme ville internationale de design ;
- l'apport essentiel de la fonction design dans l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain ;
- les besoins d'éducation de la population en matière d'aménagement urbain, d'architecture et de design ;
- la prise en compte de la qualité du design dans l'attribution des contrats ;
- le contexte immobilier actuel et les nombreux projets majeurs prévus au cours des prochaines années.

À l'instar des intervenants à l'étude publique, la commission croit que l'agglomération devrait reconnaître le design comme un **axe de positionnement majeur**. Dès maintenant, cette affirmation devrait se traduire par une généralisation de la pratique des concours, des ateliers et des panels d'experts. Les commissaires croient aussi que l'ensemble du secteur public devrait épouser ces pratiques.

La commission fait sienne la proposition de Mme Ginette Gadoury quant à une mise à jour des **données statistiques et socioéconomiques** liées à la pratique du design dans l'agglomération de Montréal. Des données solides et actuelles ne peuvent qu'enrichir les arguments de tous ceux et celles qui souhaitent une plus grande place et une plus grande reconnaissance pour le design à Montréal.

Les commissaires ont constaté un besoin de **consolidation de la culture du design** au sein des instances de l'agglomération. Plusieurs clientèles internes pourraient tirer profit d'une solide formation sur la question du design, On peut penser aux cadres et professionnels oeuvrant dans le développement urbain, mais aussi aux membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) dans les villes liées et les arrondissements.

La commission a salué deux initiatives liées au programme PR@M – Commerce, lancé récemment et destiné aux gens d'affaires des artères commerciales : la première est de faire en sorte que des professionnels en design soient impliqués dans les projets de rénovation des commerces et la seconde porte sur la mise en place d'ateliers de formation pour les représentants des regroupements de commerçants. Elle souhaite, par ailleurs, que cette formation puisse s'étendre aux associations de commerçants non touchés par le PR@M.

Les commissaires ont aussi apprécié la suggestion faite lors de l'étude publique d'identifier des «ambassadeurs» du design dans les villes et les arrondissements capables de conseiller les autorités locales en matière de design. Il y a là un potentiel de retombées et de croissance qui justifie le soutien à une telle initiative.

La commission partage aussi l'enthousiasme général en ce qui a trait à la qualité et à la pertinence des Cahiers des bonnes pratiques en design et croit qu'il faut en assurer une large diffusion chez les intervenants municipaux.

La mise en place d'outils de sensibilisation à l'intention des petits promoteurs serait, pour les commissaires, un geste important à réaliser. En effet, le design ne peut se limiter à quelques grands projets privés ou institutionnels et il y aurait lieu de démystifier le design auprès de clientèles qui ont souvent tendance à oublier cette dimension pour diverses raisons relevant d'une certaine méconnaissance.

Montréal est une ville UNESCO de design. Ce titre n'est pas toujours bien compris dans la population et pousse certains à des propos railleurs et ironiques. La commission croit qu'il est important de développer des **activités de promotion** pour bien faire comprendre le sens de cette désignation dans la population. Les opérations «portes ouvertes» permettant aux citoyens de découvrir des designers dans leurs lieux de travail contribuent à ce rayonnement, mais d'autres actions sont à envisager. On pourrait, par exemple, créer des activités pour faire connaître les bons projets réalisés dans le cadre du programme PR@M – Commerce.

Le **rayonnement de Montréal comme ville de design** a fait l'objet de nombreux échanges entre les commissaires, en particulier à la suite de

certaines interventions lors de l'étude publique. Pour la commission, des communications soutenues auprès des divers ordres professionnels intéressés par le design seraient utiles pour faire rayonner Montréal comme ville de design.

Plus largement, les commissaires constatent que l'empreinte du design doit aussi se retrouver chez les autres grands intervenants publics sur le territoire de l'agglomération. Ils souhaiteraient que le gouvernement du Québec intègre davantage la préoccupation pour le design dans ses constructions et rénovations de bâtiments (écoles, hôpitaux, bureaux, etc.).

Les commissaires voient aussi d'un bon œil le développement d'une stratégie de mobilisation, impliquant l'ensemble du monde municipal, en faveur du design.

Depuis plusieurs années, Montréal vend des licences Commerce Design à diverses villes dans le monde. Cela contribue au rayonnement de Montréal, l'initiatrice de ce programme. Les membres sont d'accord avec le bureau Design Montréal pour aller encore plus loin et créer un prix international pour les villes du réseau Commerce design.

Dans le même ordre d'idées, la commission croit qu'il serait pertinent d'explorer la possibilité de tenir éventuellement à Montréal un événement international sur le design, comme un colloque, par exemple.

Autre élément de rayonnement international qu'il ne faudrait pas négliger, l'Entente de coopération Montréal – Paris contient un volet axé sur le design. Les commissaires croient qu'une intensification des échanges dans ce volet est plus que souhaitable.

La question des **règles et des pratiques en design** dans l'agglomération est importante. Les commissaires ont retenu plusieurs interventions sur cette question reçues lors de l'étude publique. Si, de façon générale, la commission souscrit à la plupart des propositions faites à ce chapitre, elle demeure plus réservée en ce qui a trait à certaines suggestions touchant l'attribution des contrats.

Les commissaires ont bien entendu les arguments de ceux qui souhaitent des modifications à la Loi sur les cités et villes pour permettre l'attribution des contrats de design sur d'autres bases que celle des coûts. Tout en étant sympathiques à l'idée, les commissaires jugent qu'une évaluation plus approfondie des impacts d'un tel changement s'impose. Ils croient donc utiles de faire appel à des experts pour évaluer tous les aspects de la question et de notamment faire l'inventaire des possibilités et des limites de la législation actuelle.

La commission croit qu'il faut aussi inviter les responsables locaux dans les arrondissements et les villes liées à revoir leurs règles et leurs pratiques pour faire en sorte de favoriser la prise en considération du design dans les projets de développement.

Plus concrètement, la commission est d'avis que certains moyens peuvent être mis en œuvre pour intégrer les préoccupations design dans les devis des appels d'offres et dans les grilles d'évaluation des produits.

La question de la relève en design est importante. Par certaines pratiques, la ville centre, les arrondissements et les villes liées peuvent contribuer à la santé de la relève. La commission croit que l'on pourrait avoir des mesures permettant à de jeunes professionnels d'obtenir des contrats municipaux de services professionnels qui pourraient leur être réservés.

En plus des «ambassadeurs» en design, il serait aussi intéressant, selon les commissaires, qu'un réseau de conseillers professionnels soit créé au sein des villes liées et des arrondissements pour contribuer à répandre l'usage des bonnes règles de design.

La commission croit, par ailleurs que la mise en place à l'intention des promoteurs d'incitatifs fiscaux pour aider à financer des concours, ateliers ou panels de design pourrait être une mesure intéressante.

Les commissaires ont aussi choisi de retenir une suggestion du Comité des concours de l'Ordre des architectes à l'effet d'explorer la possibilité de mettre sur pied un programme pilote d'excellence en design et en architecture. Ce programme serait financé par diverses sources publiques et privées et soutiendrait les bonnes pratiques en design dans les projets.

L'organisation d'activités pour mettre en valeur les réalisations issues des **concours de design** est aussi une idée retenue par la commission. Qu'elles soient prévues aux budgets des concours ou financées à même un fonds spécial où contribueraient aussi les promoteurs, ces activités permettraient d'asseoir la crédibilité et la valeur des concours et de promouvoir le design.

Au cours de 2008, le maire de Montréal a annoncé la tenue de cinq concours de design portant sur les abords de la station de métro Champ-de-Mars, le mur est du Palais de justice de Montréal, la conception d'un nouveau modèle d'abribus, le mobilier festivalier temporaire du Quartier des spectacles et le design des taxis montréalais. Le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine (SMVTP) s'est donné comme objectif de soutenir ces concours en 2009. La commission ne peut qu'être d'accord.

Au moins une institution d'enseignement, par l'intermédiaire d'une de ces chaires, a manifesté le désir d'établir un partenariat avec Design Montréal. La commission, sans entrer dans les menus détails de tels partenariats, croit que Design Montréal devrait aller de l'avant dans l'établissement de relations durables avec les centres de recherche, chaires et autres facultés qui se consacrent au design.

Constatant que les liens actuels de Design Montréal sont essentiellement avec des **institutions de savoir** francophones, les commissaires croient que des efforts devraient être faits auprès des deux universités anglophones de Montréal pour y établir des liens comparables à ceux déjà tissés dans les universités francophones.

Les commissaires ont aussi discuté, suite à la séance publique du 19 novembre, de la notion de «**projet phare**». Ils en sont venus à la conclusion que l'identification de tels projets dans chaque ville liée et dans chaque arrondissement pourrait avoir un effet stimulant favorisant le dépassement et une saine concurrence entre les promoteurs pour un design de qualité.

De même, la commission est convaincue que l'identification et la promotion d'un projet phare ayant un impact touristique sûr contribueraient au rayonnement international du design montréalais tout en créant une émulation productive à l'échelle locale.

Enfin, consciente des nombreuses avenues proposées dans ses recommandations, la commission invite l'administration à réévaluer les ressources allouées au bureau Design Montréal dans les allées à venir.

Plusieurs autres pistes de recommandations ont été mises de l'avant par les participants à l'étude publique. Les commissaires ont choisi de retenir les recommandations qui ont fait consensus entre eux et de se limiter aux questions touchant directement au thème d'étude ou se situant à sa périphérie immédiate.

Les recommandations de la commission

Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité des membres présents.

À noter que dans les considérants et les recommandations, Montréal désigne l'Agglomération, c'est-à-dire la Ville de Montréal et les villes liées, sauf indication contraire.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Remercie les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée publique et des séances de travail de la commission,

Souligne les réalisations considérables du bureau Design Montréal depuis sa création et le dynamisme de l'équipe qui l'anime,

Et fait les recommandations suivantes au conseil d'agglomération :

CONSIDÉRANT le caractère unique du bureau Design Montréal parmi les villes canadiennes;

CONSIDÉRANT la désignation de Montréal comme «ville UNESCO de design» et les réalisations et perspectives qui en découlent;

CONSIDÉRANT le statut émergent de Montréal comme ville de design par sa mise en réseau internationale

CONSIDÉRANT la perception très positive du bureau Design Montréal par l'ensemble de ses partenaires montréalais;

CONSIDÉRANT que le design est une fonction essentielle de la qualité de vie en milieu urbain;

CONSIDÉRANT l'importance du design comme outil d'amélioration objective du milieu de vie montréalais;

CONSIDÉRANT les besoins de sensibilisation et d'éducation de la population en matière d'aménagement urbain, d'architecture et de design

CONSIDÉRANT l'importance de la qualité du design et de sa prise en compte dans l'attribution des contrats en équilibre avec les autres critères d'efficacité et de coût;

CONSIDÉRANT le contexte immobilier actuel et le potentiel d'émergence de projets majeurs faisant appel à la plus-value du design;

Les recommandations générales

R-1

Que le design soit reconnu par le conseil d'agglomération comme un axe de positionnement majeur de Montréal pour les années à venir.

R-2

Qu'un mandat soit donné au Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine (SMVTP) de travailler à développer les moyens pour généraliser au sein de la Ville de Montréal et de l'agglomération – et plus largement dans l'ensemble du secteur public – la pratique des concours, des ateliers et des panels d'experts afin de promouvoir l'excellence en design.

Les impacts économiques

R-3

Qu'un mandat soit donné au SMVTP pour que soit dressé un état de la situation du design à Montréal, notamment en ce qui a trait à l'impact économique de ce secteur d'activité et notamment incluant un profil socio-économique des professions du design à Montréal en terme de nombres d'emplois, de revenus moyens annuels, de nombre et de taux de rétention de diplômés, etc.

La formation et la sensibilisation

R-4

Que le bureau Design Montréal accentue le développement d'outils et d'activités de formation et de sensibilisation en design à l'intention de diverses clientèles municipales, comme les membres des divers conseils municipaux et d'arrondissement, les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) et les gestionnaires et les professionnels des villes liées et des arrondissements.

R-5

Que le bureau Design Montréal poursuive la mise en place d'ateliers de formation en design à l'intention des intervenants municipaux et des représentants des regroupements de commerçants dans le cadre du programme PR@M – Commerce actuel et d'autres programmes de même nature à venir et

Que cette activité puisse être éventuellement étendue aux intervenants municipaux et aux représentants des regroupements de commerçants des secteurs non touchés par le programme PR@M – Commerce.

R-6

Que le bureau Design Montréal développe un programme visant à former dans les arrondissements et les villes liées des personnes appelées à jouer un rôle de relayeur et d'ambassadeur du design pour soutenir et conseiller les administrations locales dans les dossiers et les projets de design et ainsi multiplier les retombées de l'action de Design Montréal.

R-7

Que le bureau Design Montréal s'assure que les Cahiers des bonnes pratiques en design *Imaginer, réaliser la ville du 21^e siècle* soient largement diffusés auprès des élus, des gestionnaires et des autres intervenants municipaux associés au dossier du design.

R-8

Que le bureau Design Montréal développe des outils de communication à l'intention des petits promoteurs pour les inciter à tenir compte des questions de design dans l'élaboration de leurs projets.

La promotion et le rayonnement**R-9**

Que le bureau Design Montréal maintienne le cap sur les activités visant à faire connaître le design montréalais et le statut de ville UNESCO de design, comme les opérations «portes ouvertes» et les divers événements visant à faire connaître les designers et les projets montréalais et

Qu'il développe de nouveaux axes de communication et de nouvelles activités pour faire comprendre à la population le sens de la désignation de Montréal, ville de design par l'UNESCO.

R-10

Que le bureau Design Montréal mette sur pied des activités de promotion dans le but de faire connaître les projets réalisés dans le cadre du PR@M – Commerce.

R-11

Que le bureau Design Montréal accorde une attention particulière aux communications auprès des divers ordres professionnels intéressés par le design de façon à faire connaître et promouvoir les initiatives de Montréal en design.

R-12

Que le conseil d'agglomération mette en œuvre une stratégie de mobilisation des autres villes du Québec, des grandes villes canadiennes pour faire en sorte que la qualité du design dans les projets soit une préoccupation partagée par tout le monde municipal.

R-13

Que le conseil d'agglomération fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec pour qu'il intègre la préoccupation du design dans les budgets de construction et de rénovation de ses bâtiments dans l'agglomération de Montréal.

R-14

Que le bureau Design Montréal élabore un projet de prix international avec le réseau des villes qui détiennent une licence Commerce Design parmi les lauréats des concours menés dans chaque ville licenciée.

R-15

Qu'un mandat soit donné au SMVTP d'évaluer la possibilité de tenir à Montréal un colloque international sur le design dans les prochaines années.

R-16

Que l'on intensifie, dans le cadre de l'Entente de coopération Montréal – Paris, les échanges et les collaborations dans le domaine du design.

Le design dans les projets : règles et pratiques**R-17**

Qu'un mandat soit donné au SMVTP de prendre les mesures appropriées pour que les questions de design soient systématiquement prises en considération dans les projets immobiliers importants et dans les grands projets identifiés dans *Imaginer Réaliser Montréal 2025*.

R-18

Que le conseil d'agglomération invite les responsables locaux dans les arrondissements et les villes liées à revoir leur réglementation et leurs pratiques pour faire en sorte de favoriser la prise en compte du design dans les projets de développement.

R-19

Que l'administration évalue la possibilité d'offrir des incitatifs fiscaux aux promoteurs privés pour aider à financer les frais liés à la mise en œuvre de concours, d'ateliers ou de panels de design;

Que l'administration évalue aussi la possibilité de rendre les frais de mise en œuvre de ces bonnes pratiques admissibles au PTI.

R-20

Qu'un mandat soit donné au SMVTP d'explorer la possibilité de mettre sur pied un programme pilote d'excellence en design et en architecture co-financé avec les partenaires gouvernementaux pour soutenir les bonnes pratiques en design au sein de la Ville de Montréal et de l'agglomération dans les projets autres que les équipements culturels qui sont déjà assujettis aux règles des concours d'architecture.

R-21

Que le bureau Design Montréal travaille à développer l'expertise de « conseiller professionnel en concours de design » au sein de la Ville et de l'agglomération en formant un réseau d'architectes, designers urbains, designers industriels et designers graphiques pouvant assumer ce rôle au sein des projets municipaux et ainsi répandre l'usage de ces processus et en réduire les coûts de mise en œuvre.

R-22

Qu'un mandat soit donné au Service des affaires corporatives de définir et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour intégrer aux politiques et aux pratiques d'approvisionnement de la Ville de Montréal, des villes liées et des arrondissements une plus grande préoccupation pour le design notamment en ce qui a trait aux devis des appels d'offres, à la grille d'évaluation et aux comités d'évaluation des produits.

R-23

Que l'administration facilite l'accès de la relève en design à une première commande municipale en ouvrant les contrats de services professionnels de moins de 50 000 \$ exclusivement aux professionnels de l'agglomération montréalaise ayant moins de 10 ans de pratique professionnelle.

R-24

Que la Direction générale constitue un groupe de travail sur la question des règles d'attribution de contrats en design avec pour mandat;

- d'évaluer la possibilité de recourir au Système facultatif de pondération et d'évaluation des offres prévu à la *Loi sur les cités et villes* dans le cas des contrats de design;
- et d'étudier la possibilité de demander une modification à la *Loi sur les cités et villes* pour permettre d'accorder ces contrats sur la base de la qualité des projets plutôt qu'uniquement sur celle du plus bas soumissionnaire conforme.

Que ce groupe de travail évalue la pertinence et les retombées potentielles d'une telle modification législative et fasse rapport au comité exécutif.

Les concours de design

R-25

Que la ville centrale, les arrondissements et les villes liées prévoient dans les budgets des concours de design qu'ils organisent des montants pour la tenue d'une exposition du travail des lauréats de façon à contribuer à faire connaître et apprécier l'importance du design dans les projets.

R-26

Que le SMVTP soit mandaté d'étudier la possibilité de créer un fonds spécial pour financer les concours de design, notamment certains frais afférents à la réalisation des concours et à l'organisation d'activités de communication et de promotion auprès des citoyens et

Que l'on examine les possibilités qu'un tel fonds puisse être co-financé par des partenaires privés et des promoteurs.

R-27

Que le SMVTP soit mandaté pour soutenir activement la réalisation des cinq concours de design annoncés en 2008 par le maire de Montréal (les cinq «shuko» du maire de Montréal) :

- la mise en valeur des abords de la station de métro Champ-de-Mars;
- l'animation du mur est du Palais de justice de Montréal;
- le design industriel pour la conception d'un nouvel abribus;
- le design du mobilier festivalier temporaire du Quartier des spectacles;
- le design des taxis montréalais pour développer une marque distinctive et une identité propre.

Les relations avec les institutions de savoir

R-28

Que le SMVTP soit mandaté pour créer des partenariats officiels et durables avec les départements, facultés, chaires et centres de recherche des universités montréalaises qui oeuvrent dans le domaine du design et

Que des efforts particuliers soient déployés par le SMVTP et le bureau Design Montréal pour le renforcement des liens avec les institutions universitaires anglophones de Montréal.

Les perspectives d'avenir

R-29

Que le conseil d'agglomération invite chaque arrondissement et chaque ville liée à identifier, sur un horizon de cinq ans, un projet phare en lien avec le design de façon à mettre en valeur les réalisations de Montréal en design.

R-30

Que le SMVTP soit mandaté, en collaboration avec les autres services municipaux, pour identifier et contribuer à développer un projet phare de design ayant un impact touristique certain de façon à mettre en valeur les réalisations de Montréal en design.

R-31

Que l'administration réévalue les ressources allouées au bureau Design Montréal dans les années à venir, en fonction des mandats qui lui seront confiés et du cadre financier de la Ville

Annexe

Citoyens et organismes ayant participé aux séances publiques

- M. Claude Beaulac, Ordre des urbanistes du Québec
- M. Maurice Cloutier, École de design, UQAM
- Mme Anne Cormier, École d'architecture, Université de Montréal
- Mme Lindsay Daudier, Chaire UNESCO en paysage et environnement, Université de Montréal
- Mme Ginette Gadoury, Productions Interface Design
- M. Alain Moureaux, Fonds d'étude et de recherche sur le design d'intérieur (FERDI)
- M. Sylvain Paquette, Chaire UNESCO en paysage et environnement, Université de Montréal
- M. André Poulin, Destination Centre-ville
- M. Gilles Prud'homme, architecte

Mémoires reçus

- M. Mario Brodeur, architecte
- Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal
- Comité des concours d'architecture de l'Ordre des architectes du Québec